

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-IRÈNE

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PORTANT SUR UN PROJET DE RÈGLEMENT 6 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

AVIS PUBLIC, est par les présentes donné par la soussignée aux personnes intéressées, que le conseil tiendra une assemblée publique de consultation le **24 septembre 2018**, à la salle municipale située au 362, rue de la Fabrique à Sainte-Irène à compter de 19h30 concernant le **projet de règlement n° 310-2018**.

Celui-ci vise le remplacement du règlement n° 290-2016, code d'éthique et de déontologie des élus municipaux, pour y inclure l'article 5.6 qui se lit comme suit :

« Dans les douze mois qui suivent la fin de son mandat, il est interdit à un membre d'occuper un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction, de telle sorte que lui-même ou toute autre personne tire un avantage indu de ses fonctions antérieures à titre de membre du conseil de la municipalité ».

Des copies de ce projet de règlement sont disponibles pour consultation au bureau municipal situé au 362, rue de la Fabrique à Sainte-Irène aux heures ordinaires d'ouverture du bureau municipal.

DONNÉ À SAINTE-IRÈNE, CE 4^{ième} JOUR DE SEPTEMBRE 2018



Marjolaine Pronovost, directrice-générale